

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1 juin 2015 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

83-06-2015

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Gilles Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2015;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
7. Rapport de l'inspecteur municipal;
8. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
9. Octroi du contrat pour le rechargement du chemin de la Grotte;
10. Octroi du contrat pour le rechargement d'une partie du 5^{ème} Rang;
11. Inscription au congrès de la FQM;

12. Cession d'une ancienne partie du chemin de Granby à céder à Entreprises de l'érable Guilmain;
 13. Cession du lot 3 842 644 à Ferme Michel Lavallée;
 14. Liste des comptes;
 15. Divers :
 - 15.1. Demande de commandite du Comité de la St-Jean-Baptiste;
 - 15.2. Mandat pour la surveillance des travaux de pavage du chemin de la Grotte par la firme WSP;
 - 15.3. Mandat à un laboratoire pour la surveillance des travaux de pavage du chemin de la Grotte;
 - 15.4. Servitude d'égouttement des eaux à intervenir avec M. Marc Côté;
 - 15.5. Demande de prolongation de délai pour le propriétaire du lot 3 840 982;
 - 15.6. Réparation des portes vitrées de l'hôtel de ville;
 16. Rapport des comités;
 17. Correspondance;
 18. Questions de l'assemblée;
- Levée de l'assemblée.

84-06-2015

4. **Adoption du procès-verbal de la séance de la séance du 4 mai 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 mai 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tels que rédigé.

Adoptée

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

Aucun rapport n'a été déposé ce mois-ci.

85-06-2015

6. **Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement a été tenue à 19h15;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le une copie du deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton et déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE ce deuxième projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

86-06-2015

7. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

87-06-2015

8. **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière pour les travaux de rechargement et de creusage des fossés dans le Rang 9 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Adoptée

88-06-2015

9. **Octroi du contrat pour le rechargement du chemin de la Grotte**

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres ont été transmises afin de recevoir des soumissions pour l'achat d'environ 2 000 tonnes de pierre concassée MG-20;

CONSIDÉRANT QUE les soumission ont été ouvertes le 27 mai 2015 et que les personnes suivantes étaient présentes lors de l'ouverture des soumissions :

- M. Roger Richard, Eurovia Québec Construction;
- Mme Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

- Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions est le suivant (prix incluant les taxes) :

- Carrière d'Acton Vale 18.06 \$/tonne métrique
- Drainage Ostiguy et Robert inc. 20.13 \$/tonne métrique
- Eurovia Québec Construction 22.36 \$/tonne métrique

CONSIDÉRANT QUE Carrière d'Acton Vale est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QU'une irrégularité au niveau de l'analyse granulométrique de Carrière d'Acton Vale a été décelée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit Drainage Ostiguy et Robert inc.

Adoptée

10. **Octroi du contrat pour le rechargement d'une partie du 5^{ème} Rang**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

89-06-2015

11. **Inscription au congrès de la FQM**

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Stéphane Beauchemin, maire, et M. Conrad Daviau conseiller, au congrès de la FQM et que tous les frais encourus par ce congrès soient à la charge de la municipalité.

Adoptée

90-06-2015

12. **Cession d'une ancienne partie du chemin de Granby à céder à Entreprises de l'érable Guilmain**

CONSIDÉRANT QUE Entreprises de l'érable Guilmain désire se porter acquéreur d'une ancienne partie du chemin Granby qui traverse sa propriété, le lot visé étant le numéro 4 067 603;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que le conseil décrète l'abolition de cet ancien chemin municipal;
- que le conseil accepte de céder une parcelle (soit la partie du lot indiquée en rouge sur le plan ci-joint) de cette ancienne partie du chemin Granby à Entreprises de l'érable Guilmain au coût de l'évaluation, soit 100\$;
- que les frais de notaire et tous autres frais(entre autre la TPS et la TVQ si applicable) reliés à l'achat de ce terrain sont aux frais des acheteurs;
- que la vente de ce lot est faite aux risques et périls de l'acheteur et ce, sans aucune garantie de la part de la Municipalité du Canton de Roxton.
- que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou leur remplaçant, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Adoptée

91-06-2015

13. **Cession du lot 3 842 644 à Ferme Michel Lavallée**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Michel Lavallée désire se porter acquéreur d'un lot inoccupé appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANTQUE ce lot est adjacent à la propriété de Ferme Michel Lavallée, le lot visé étant le numéro 3 842 644;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que le conseil accepte de céder le lot 3 842 644 à Ferme Michel Lavallée au coût de l'évaluation, soit 500\$;
- que les frais de notaire et tous autres frais(entre autre la TPS et la TVQ si applicable) reliés à l'achat de ce terrain sont aux frais des acheteurs;
- que la vente de ce lot est faite aux risques et périls de l'acheteur et ce, sans aucune garantie de la part de la Municipalité du Canton de Roxton.
- que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou leur remplaçant, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Adoptée

92-06-2015

14. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 222 392.72 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

93-06-2015

15.1 **Demande de commandite du Comité de la St-Jean-Baptiste**

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 300\$ au Loisirs de Roxton Falls (Comité de la Fête de la St-Jean-Baptiste).

Adoptée

94-06-2015

15.2 **Mandat pour la surveillance des travaux de pavage du chemin de la Grotte par la firme WSP**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage du chemin de la Grotte seront exécutés au cours du mois de juin 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Éric Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme WSP pour la surveillance des travaux de pavage (réunion de chantier, gestion du laboratoire, des décomptes et des réceptions) tel que mentionné dans leur offre de service datée du 2 mars 2015. Cette offre de service faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit. Que le coût relatif à ces services est de 1 500 \$ taxes en sus.

Adoptée

95-06-2015 15.3 **Mandat à un laboratoire pour la surveillance des travaux de pavage du chemin de la Grotte**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire pour la surveillance et le contrôle qualitatif lors des travaux de pavage du chemin de la Grotte;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Laboratoires de la Montérégie.

Adoptée

96-06-2015 15.4 **Servitude d'égouttement des eaux à intervenir avec M. Marc Côté**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectuera des travaux de creusage d'un fossé sur la propriété de M. Marc Côté afin d'améliorer l'égouttement de l'eau sur le chemin de la Grotte;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une servitude d'égouttement des eaux avec M. Marc Côté;

CONSIDÉRANT QUE la dite servitude sera consentie à titre gratuit de la part de M. Marc Côté et que tous les frais de notaire seront à la charge de la municipalité.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à la conclusion d'une servitude d'égouttement des eaux avec M. Marc Côté. Que Me Christian Daviau, notaire, soit mandaté pour la conclusion de cette servitude.

Adoptée

97-06-2015 15.5 **Demande de prolongation de délai pour le propriétaire du lot 3 840 982**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 840 982 a réalisé des ouvrages (remblai) sur la rive du cours d'eau (branche no. 63 de la rivière Jaune);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistent à la mise en place de remblai dans la rive du cours d'eau dans le but d'aménager un lac sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.2.1. du règlement de zonage 181-2003 interdisent le remblai dans la rive;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 840 982 demande à la municipalité de lui accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au 15 août 2015, pour déplacer le remblai qui est à l'intérieur de la bande du cours d'eau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder au propriétaire du lot 3 840 982 jusqu'au 15 août 2015 pour retirer les remblais de la rive du cours d'eau. Le tout devra être fait conformément à la réglementation. S'il est constaté que les travaux n'ont pas été exécutés à cette date, un constat d'infraction sera transmis au propriétaire et aucun autre délai ne pourra être accordé.

Adoptée

98-06-2015

15.6 **Réparation des portes vitrées de l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QUE les portes deux portes vitrées de l'hôtel de ville nécessitent des réparations et qu'une soumission de Vitrierie Vanier a été préparée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Vitrierie Vanier au coût de 606.50 \$.

Adoptée

16. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

99-06-2015

19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 32.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

